

<i>Extrait du registre des délibérations</i>		
<b>Délibération – Comité syndical du 18 février 2025</b>		
<b>CONSEILLERS SYNDICAUX :</b>  EN EXERCICE : 21  PRESENTS : 13  VOTANTS : 14  QUORUM ADMIN GAL ET ANIMATION : 11	<b>PRESENTS :</b> UMBERTO DIMASTROMATTEO, BERENICE LACOMBE-SPADOTTO, JAMES DUNAND-SAUTHIER, GHISLAINE JOLY, FREDERIC REY, SEBASTIEN VIOLI, CHRISTIAN EXCOFFON, FRANÇOIS RIEU, CHRISTIAN FRISON-ROCHE, DANIEL DUPRE, RAYMOND COMBAZ, PIERRE BESSY ET PHILIPPE PRUD'HOMME  <b>EXCUSES :</b> FRANÇOISE VIGUET-CARRIN, NATHALIE MONVIGNIER-MONNET, PATRICE CHIROUZE, MIKE ROUSSEAU, CHRISTOPHE BOUGAULT GROSSET-GRANGE, SEBASTIEN SCHERMA ET MICHEL LUCIANI  <b>POUVOIRS :</b> CHRISTOPHE BOUGAULT GROSSET-GRANGE AYANT DONNE POUVOIR A PIERRE BESSY  <b>ABSENTS :</b> RAPHAEL THEVENON, LAURENT SOCQUET, JEAN-PIERRE CHATELLARD, FRANCK PACCARD, PHILIPPE ROISINE	<b>VOTES :</b>  POUR : 14  CONTRE : 0  ABSECTIONS : 0
<b>DATE DE LA CONVOCATION :</b> 11/02/2025		

Secrétaire de séance : Bérénice LACOMBE-SPADOTTO  
 Rapporteur : Raymond COMBAZ  
 Délibération n°25-03

**Objet : Administration générale – renouvellement de l'adhésion du SMBVA à l'institut des risques majeurs (IRMa)**

L'institut des risques majeurs (IRMa) a été créé en 1988. Ses objectifs sont de promouvoir des actions d'information, de prévention et de sensibilisation aux risques majeurs.

Le conseil d'administration de l'IRMa est composé de collectivités territoriales, industriels, associations de protection de l'environnement, organismes de presse et d'information... L'IRMa a un réseau de compétences reconnues au niveau national.

Les missions du centre de ressources sont de :

- Sensibiliser et informer la population de la région Auvergne-Rhône-Alpes sur les risques majeurs
- Former et conseiller les décideurs locaux dans l'exercice de leurs missions de prévention
- Eduquer et former la communauté scolaire
- Favoriser les échanges d'expérience en matière de gestion des risques et de catastrophe (REX) et les faire partager.

En 2024, l'association compte 300 adhérents (collectivités territoriales, intercommunalités, syndicats de rivières, entreprises, associations, établissements publics et centres de recherches universitaires). Le SMBVA a adhéré en 2024.

L'adhésion donne accès aux services suivants :

- La newsletter « Risques Hebdo »
- Kit adhérent, exemples de PCS, DICRIM, films pour sensibilisation
- Journées techniques gratuites
- Revue « Risques Infos »
- Utilisation de leur photothèque et vidéothèque
- Tarif préférentiel pour les formations : PCS, exercice, carto opérationnelle, gestion de crise, média training
- Veille téléphonique : conseil et assistance technique

Le coût annuel de l'adhésion du SMBVA pour l'année 2025 est de 370 €.

>>>>>>>><<<<<<<<<<<<<<

**Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le comité syndical, décide :**

- **d'approuver l'adhésion annuelle du SMBVA à l'institut des risques majeurs**
- **d'autoriser M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération**



Ugine, le 20 février 2025

La secrétaire de séance,

Le Président,

Bérénice LACOMBE-SPADOTTO,

Umberto DIMASTROMATTEO,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-200035061-20250218-25-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2025

Publication : 25/02/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

